Naissances, mariages et décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures :

MARIAGES—George Hilderbrand et Vve Anna Jacomot, Frank W. Ewig et Julia Keenan, Joseph Dunbar Shields et Sadie Stelle Bieland, Lovinsky Giles et Margaret Tray, James Henry Hartzog et Hannah Sevanson, W. Van Benthuysen et Jennie Wolfe, J. M. Lugnet et Annie Sanne, F. Chadwick, à Veuve Alice Cox, Eugène D. Morais à Florentine Levy, Albert Wachenheim à Julia Mayer, Lazare Block à Augustine Israel, John W. Fruchtnicht Jr à Johanna Beville' Charles Fabregas à Veuve Marguerite Mabry.

NAISSANCES—Mmes L. Storty, une fille ; J. Goldman, un fils ; R. Schaffint, une fille ; C. Mazzola, une fille ; A. Bloom, un fils ; S. Llambias, une fille ; H. Dulity, une fille ; F. Marks, une fille ; H. M. Gill, une fille.

DECES—Esther Burke, 2 ans, 2416 Lafayette ; A. Grant, 3 ans, 2453 Royale ; H. W. Stickel, 75 ans, 320 Bellville ; Hazel Clark, 6 mois, 2516 Freret ; Mary Lewis, 20 ans, 912 N Rocheblave ; Nicholas Fartage, (Frietech), 75 ans, Hôpital de Charité ; Victoria Lacrosse, 30 ans, No 525 rue Bourgogne ; Rosalie Thomas, 8 mois, Bienville et Liberté ; Amanda Dayries, 23 ans, Hôtel Dieu ; W. C. Keever, 36 ans, 708 Royale ; Mme Numa Simon, 46 ans, Infirmerie Touro ; Annie Lofaso, 2 ans, 4439 Magasins ; L. E. Dantagnan, 3 ans, 2514 Laharpe ; Mme Vve Mary Irum, 72 ans, 2515 Carondelet ; Mabel M. Breen, 2 ans, 900 Delachaise.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Mme Louise Platz vs George W. Barry—procès exécutif de $850.

Mary Blume vs La Ville de la Nouvelle-Orléans—procès en dommage de $5000.

Successions ouvertes :

James McKeon, John Baptiste Desfoin.

Demande d'émancipation :

Jeannette Barrett.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Geo. H. Grandjean.

J. J. McAvoy—ivresse ; $1 d'amende ou 1 jour de prison.

Robert Simmons—ivresse ; $10 d'amende ou 20 jours d'incarcération.

Mary Jones—bris de paix et vagabondage ; $5 d'amende ou 11 jours de prison.

Ed. Bridgers — vagabondage ; $5 d'amende ou 11 jours de prison.

Andrew Neubomer—bris de paix ; $2 d'amende ou $5 jours d'emprisonnement.

Eug. Lucas—cruauté aux animaux ; $5 d'amende ou 11 jours de prison.

Mise sous caution :

Elize Young, insultes et bris de paix.

Deuxième Cour Inférieure.

Juge Richard B. Otero.

Comparutions :

Will Johnson, obtention d'argent sous de faux prétextes ; Amanda Leonard, larcin ; Mamie Fay, Jean Bordes, actes de violence.

Cour Criminelle de District

Section B—Juge J. C. Moise.

Comparutions :

Albert V. Haine, détournement ; Jeff D. Hathorn, violation de l'acte 94, de 1896 ; Jno Lalla, obtention de marchandises sous de faux prétextes ; Arthur Butler, Eddy Williams, larcin ; Valentin Vincent, port d'arme cachée ; Wm Jones, Joseph Brady, Valentine Vincent, Emile Wagner, vol avec effraction.

En jugement :

Geo. J. Chamberlain, Perry H. Williams, blessure avec intention de tuer.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

La succession ds Mme A. McMaster à Mlle H. Swanson, un terrain borné par les rues Remparts, St-Claude, Montégut et Clouet, $1535 (Wright).

H. Pohlman à Mme B. De Lucas, une portion de terre bornée par les rues Léonidas, Elm, Joliet et Zimple. (Deibel).

Mme J. H. Knapp à E. P. White, deux terrains bornés par les rues Milan, St-Denis, Berlin et Dryades, $2715 (Spitzfaden).

Mme W. Ellis à W. Wiltz, un terrain borne par les rue Maurepas et le Bayou St-Jean, $450 (Duvigneaud).

FAITS DIVERS.

Fin d'une cause célèbre.

Le jugement que rendait, il y a quelques jours, le juge King, dans le procès motivé par le partage des biens de Fanny Sweet, a été signé hier. En vertu de ce jugement, Charles Clinton Brown et Roseanna McVey, veuve d'Alfred Tuler, sont reconnus les seuls héritiers de la défunte et seront mis en possession de tous ses biens. Il y a des années que ce procès était pendant devant la Cour Civile de District.

La télégraphie sans fil.

S'il faut en croire le *Daily Chronicle*, avant longtemps Londres pourra correspondre avec New-York par la télégraphie sans fil.

La compagnie des télégraphes sans fil vient en effet, dit ce journal, de recevoir d'un syndicat de capitalistes une proposition tendant à l'asquisition, pour son compte, du monopole de l'établissement du télégraphe sans fil entre l'Angleterre et l'Amérique.

Librairie Française,

MEYER-MURCK,

156 WEST 28TH STREET,

NEW YORK.

Correspondant-dépositaire du Petit Journal,

Abonnements au "Petit Journal", "Petit Parisien" avec suppléments et à tous les journaux et publications de France et d'Europe.

Romans français nouveaux parus.

25 Déc—

Le juge Duggan disposé à retirer sa réclamation en justice.

Nous annoncions mercredi dernier que les procédures dans l'action intentée à la municipalité par le juge Duggan pour qu'il lui soit donné une salle d'audience, avaient été entamées et que le jour suivant les avocats argumenteraient.

Hier matin, le sous-avocat de la ville, M. McLaughlin et les avocats du demandeur, MM. Bernard McCloskey et Branch K. Miller, se sont rendus à la Cour, prêts à soutenir le pour et le contre de la réclamation.

Après un court entretien entre ces messieurs, comme M. Duggan s'était montré enclin à un compromis en acceptant pour y siéger une des salles du grand jury si la ville la mettait en bon état, il a été décidé que l'affaire ne serait pas reprise immédiatement et que des démarches seraient faites pour obtenir de M. Murphy, le commissaire des bâtiments publics, la promesse de faire à la salle en question les réparations voulues.

Bien que le différend qui s'est élevé entre nos autorités municipales et le juge Duggan ne soit pas absolument clos, il est à peu près certain qu'il le sera prochainement par une solution amicale.

L'affaire Leddy devant le juge Baker.

A dix heures, hier matin, le jury a été amené en cour, et William Leddy, James Leddy et John Finley sont venus prendre place au banc des accusés.

L'acte d'accusation leur a été lu ; ils ont à se défendre de l'imputation du meurtre du caporal de police Fitzgerald, le 10 juin 1898.

Le premier témoin appelé par le ministère public est le Dr James Finney, sous-coroner à l'époque du crime. Le Dr Finney dépose qu'il a fait l'autopsie du cadavre et a constaté que la mort du caporal avait été causée par la blessure d'une balle d'un pistolet du calibre 28.

La balle a frappé la machoire, est entrée dans la tête, a traversée la cervelle et s'est logée à la base du crâne.

Le témoin raconnait deux pistolets qui lui furent montrés à l'époque de la première instruction du procès.

Le chef de la sûreté dépose le second. Il se borne à dire que Fitzgerald commandait le precinct de police où il fut tué.

M. E. Barrosse fait une déposition des plus accablantes pour les prévenus. Il a vu, le soir du meurtre, le plus jeune des frères Leddy frapper avec une arme un homme de couleur du nom de Senegal.

Il n'a pas voulu assister à l'arrestation du mécréant et s'en est allé ; mais il n'avait pas marché les trois quarts d'un ilet quand il a vu venir de son côté la voiture de police dans laquelle se trouvait le caporal Fitzgerald. La voiture s'est arrêtée au coin des rues Alix et Bonny et le caporal en est descendu.

Il a vu alors Finley et les deux Leddy s'éloigner poursuivis par le caporal armé d'un fusil et les menaçant. Il a entendu un coup de pistolet et a vu le caporal s'écraser sur le sol. James Leddy se penchant sur sa victime, lui a asséné deux coups.

Wm Leddy, ajoute le témoin, frappait à ce moment un autre agent de police avec un pistolet.

Le contre-interrogatoire de Barrosse a été long.

Ont témoigné successivement M. J. E. White, l'agent de police Mike Hanley, Mme J. Fuselier et Jos. Folse.

Ce dernier connait les Leddy depuis dix ans. Le soir du meurtre de Fitzgerald, il a vu Wm Leddy assis sur un escalier. A un moment donné il tournait le dos à Leddy, et tout à coup il s'est retourné et a vu Leddy qui le menaçait d'un pistolet.

Après l'audition de deux autres témoins, la cour s'est ajournée.

Mariage.

Hier encore, a été célébré à la Cathédrale St Louis, un mariage pour lequel il avait été fait de grands frais, le mariage de M. Charles E. Hinshelwood avec Mlle Adeline Rambaud.

Grand monde à cette cérémonie où dominait l'élément français. La célébration avait été annoncée pour six heures du soir, mais bien avant cette heure, tous les bancs étaient occupés. C'est donc entre deux haies touffues que les deux fiancés et leur escorte se sont rendus au maître-autel, étincelant de tous ses feux.

Le bon accueil était dans tous les regards de cette foule empressée ; on devinait que c'était là un rendez-vous d'amis et non de curieux.

L'heureuse fiancée—car une union contractée dans les conditions où celle-là s'est faite, est bien une promesse de bonheur—était précédée de sa demoiselle d'honneur, Mlle Alice Tujague, et des *ushers*, MM. Tony Jaspriza, Robert Soulé, G. M. Camel et V. D. Claverie.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. P. Mignot qui, ainsi que c'est l'usage, l'a accompagnée d'une courte allocution pour appeler sur l'heureux couple toutes les saines joies de la terre. Et les vœux du digne prêtre ont trouvé de l'écho dans l'assistance. L'émotion était visible sur les visages des parents de ces mariés entrant dans la vie en plein poème de la jeunesse, le plus enviable de tous. Douces années dont on ne comprend le prix qu'après qu'elles ne sont plus qu'un souvenir.

Pendant que le contrat de mariage se signait, M. Maurice Maumus, dont on connait la superbe voix, a chanté un Credo.

En quittant l'église, on s'est rendu chez Mme Rambaud, mère de la jeune épousée, où a eu lieu une fête brillante.

Citons au hasard de la plume quelques-unes des personnes qui sont allées apporter leurs félicitations aux nouveaux conjoints :

Mme et Mlle Rolling. M. et Mme Léopold Cazeau, Mme John Journée, Mme et Mlles Alsina, Mme Bégué, Mme Tujague, Mme Désangles, Mme Geo. Evans, Mme Victor Grox, M. et Mme Marsal, Jr. Mme et Mlle Merkel, M. et Mme O. Schumert, Mlles Olberding, Lion, Monstier, Boudel.

MM. Maurice Maumus, John Beppouey, Chas Desport, E Marandet, L. Young, E. Lion, Silvain Dumestre, Chas Abadie, E. Claverie, Jules Douroux, M. Duda, Joe Lipari, Geo. McIntyre, Ben Delord, Joe Walle, Louis et Eugène Canepa, R. Himbert, John Rambaud, Chas Rambaud et autres.

M. et Mme Hinshelwood vont demeurer chez eux, rue des Ursulines, 932.

Trouvés coupables.

Geo. J. Chamberlain et Perry H. Williams, accusés d'avoir blessé M. Morrell, en décembre dernier, ont comparu, hier, devant la Cour du Juge Moise.

Après l'audition des témoins, le jury s'est retiré et, après quelques heures de délibération, il a rapporté un verdict affirmatif.

Incendie.

A huit heures, hier matin, un incendie a éclaté dans un entrepôt de peintures faisant partie de l'établissement de M. Charles Benson, fabricant de voitures, rue Baronne 709. Le feu a été découvert par le propriétaire de l'établissement, qui en attribue l'origine à une combustion spontanée ; et les dégats sont évalués à deux mille dollars.

Avant l'arrivée des pompes sur les lieux, les flammes avaient déjà atteint la bâtisse du coin Girod, occupée comme épicerie et comme maison de pension par M. J. Toranto.

Les avaries causées à son fonds de marchandises et à son mobilier s'élèvent à environ trois cents dollars.

M. Benson avait en réparation une quarantaine de voitures, plusieurs desquelles ont été entièrement détruites.

L'immeuble qu'occupait M. Benson ainsi que ses voitures étaient assurés à la Compagnie "Home" pour une somme de douze mille dollars ; le président de cette compagnie dit qu'il n'avait gardé qu'un sixième du risque.

Pendant une heure, les flammes ont fait rage ; mais les pompiers qui avaient répondu promptement au tocsin ont travaillé avec intrépidité et sont parvenus à s'en rendre maîtres et à leur soustraire la plus grande partie de leur proie.

Comité du Jubilé de Paix.

Les membres du comité du jubilé de paix se sont réunis, hier soir, sous la présidence du capitaine Fitzpatrick, afin de formuler les plans émis, mardi dernier, au cours du mass meeting.

Sur motion du Dr O. Solomon, il a été décidé de célébrer le jubilé de paix par une grande parade des organisations militaires et civiles, et de terminer la journée par des exercises militaires au champ de courses.

Le comité suivant a été nommé pour régler les détails de la fête :

John Fitzpatrick, R. McWilliams, B. P. Sullivan, John F. Markey, H. Dudley Coleman, Gén. John Glynn, Jr., John M. Parker, Jas J. Woulfe, Sidney Story et Jean Brody.

Il a été résolu de demander au maire de lancer une proclamation demandant aux commerçants de la ville de pavoiser leurs établissements pour la circonstance.

A l'église des Jésuites.

L'Archevêque Chapelle a donné à l'église des PP. Jésuites hier matin, le sacrement de confirmation à plus de cent enfants. Comme toutes les cérémonies à cette église, celle d'hier a été, en même temps que très imposante, fort belle.

Après la cérémonie, l'archevêque et quelques amis du collège ont été invités à un grand dîner préparé pour la circonstance.

MENUS FAITS.

Blessé—Arthur Darsey, un gamin de couleur, domicilié rue Général Scott et Levée, passait hier après-midi à l'intersection des rues St-Charles et Cherokee, lorsqu'il a été renversé et blessé à la tête et au corps par un char que conduisait Wm Tracey. L'enfant a reçu les premiers soins du Dr De Grange puis a été conduit à l'hôpital.

Incendie—Un feu dont on ignore l'origine a pris naissance hier après-midi, vers quatre heures et demie, dans une bâtisse rue Magnolia 1313, occupée par Mmes Kate Roth et Maggie Nowdie. Les dommages ont été d'environ $500.

Chute.—Alexandre Morrell, domicilié rue Damaine, 919, en travaillant, hier, dans l'établissement de M. Hypolite Vix, à West End, est tombé d'une hauteur de dix pieds et s'est fracturé la jambe droite. Il a été transporté à l'hôpital.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

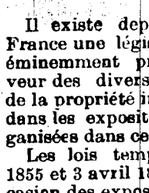

LA BEAUTE CACHEE

se révèle souvent sur la face humaine en guérissant une maladie de peau qui défigure telle que : les boutons, l'eczéma, la dartre ou l'érysipèle. Pour obtenir ce résultat promptement et rendre la peau souple et saine servez-vous de

L'onguent Heiskell

Pour que votre teint soit clair frais et joli, faisant disparaître toutes petites tac es, faites un constant usage du

SAVON HEISKELL,

Ses effets sont calmants et il guérit. Onguent 50 cents. Savon 25 cents. Chez tous les droguistes.

Johnston Holloway & Co., 531 rue Commerce, Phil.

DECES.

COULON—Décédé, le 27 avril 1899, à 7 heures P. M., J. L. COULON, fils de Mathilde Poupart et d'Alexandre Coulon, natif de la Nouvelle Orléans, Lne. Enterrement privé à 10 heures A. M., de la résidence de ses parents, No 1811 rue Sud Remparts, entre Félicité et St André.

MESSE FUNEBRE.

Il sera célébré, samedi, le 29 avril 1899, à 9 heures du matin, à l'église St-Maurice, rue Hancock près Chartres, une messe funèbre pour le repos de l'âme de feu Dame HENRI MAUTÉ, née Pauline Ferran. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

27 avril—2f

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de pompes fur èbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1043.

14 sept—3m

Telephone No 405.

F. Laudumiey & Co.

Limited.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres

1128 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

25av—6m

SOARDS'

1899 | Nouvelle-Orléans | 1899

CITY DIRECTORY.

Maintenant publié et reconnu comme le meilleur de cette ville qui a t jamais été publié. Il est de la plus grande utilité pour les hommes d'affaires. Envoyez le chercher immédiatement.

DIRECTORY DE LA VILLE....Prix $6 00
DIRECTORY D'AFFAIRES.....Prix $1 00

Ces Directories sont envoyés par express ou par la poste à tout point des Etats Unis sur reçu du montant.

L SOARDS, Editeur.

606 Place Commerciale.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

21 fév—

QUELQUES MODELES DE '98.

BICYCLES STERLING

$40.00 Comptant avec la Commande.

Abbott Cycle Co., Lt'd.,

411-413-415-417-419 Rue Baronne.

9 jan—6m

ILLINOIS CENTRAL

EXCURSIONS du DIMANCHE

A McComb City et Retour.

Prix $1.00 Aller et Retour.

28 av—mer sam 1 g

AVIS SPECIAUX.

Bureau de la Compagnie de Chemin de fer Nouvelle-Orléans et Carrollton, le 29 avril, 1899—Les coupons semi-annuels de la Compagnie de Chemin de fer Canal et Claiborne, bons d'or, dûs le 1er mai 1899, seront payés sur présentation par la Banque Nationale Hibernia.

WALTER V. CROUCH,
Secrétaire.

28 avril—3 f

GLACE! GLACE! GLACE

En gros et en détail — En gros et en détail.

Crystal Ice Manufacturing Co., Ltd.

No 1310 à 1620 rue St Pierre, près du pont de l'Avenue Claiborne.

Glace délivrée dans toutes les parties de la ville au plus bas prix du marché, la meilleure qualité et le meilleur poids. Nous sommes prêts à faire des contrats pour la saison. Les ordres des familles sollicités ; aussi des ordres des campagnes envoyés par cargaison.

9 avril—1m Dim mardi vend

Ayant acheté à la vente de banqueroute de la New South Bottling Works, le 21 mars 1899, tous les siphons d'eau de seltze marqués comme suit : New South Bottling Works, Buckley & Kelly proprietors ; Buckley & Woodlief, proprietors ; M. D. Buckley, proprietor ; nous demandons à nos amis et au public en général de nous laisser savoir quand ils auront des siphons marqués comme ci-dessus en leur possession. Toutes les dépenses qui incomberont de cette notification seront remises sans délai quand les bouteilles seront délivrées au commissionnaire qui sera promptement envoyé à leur recherche.

Consumers Seltzer and Mineral Water Mfg. Co., Ltd., 610 et 612 rue N. Remparts. Téléphone No 13.

$100 de Récompense

Seront payés pour toute information tendant à l'arrestation et à la condamnation de toute personne trouvée détruisant, abîmant, cachant ou disposant d'une manière quelconque de (siphons), ou de toute les de "pop" d'aucune sorte ; aussi boites ou autre propriété appartenant à la Consumers Seltzer and Mineral Water Mfg. Co., Ltd., 610-612 N. Remparts. Téléphone No 13.

JNO. S. ANDERSON,
Président.

9 av—1m—dim mard vend

AVIS.

Nouvelle-Orléans, Lne, le 23 avril 1899—Avis est par le présent donné que ce bureau sera inséparable pour la révision sous la loi, ouvert pour l'enregistrement des votants de 8 heures A. M. à 2 heures P. M., et de 4 heures P. M. à 7 heures P. M. tous les jours, les samedis et les jours fériés exceptés. Les heures le samedi seront de 8 heures A. M. à midi.

JERE M. GLEASON,
Enregistreur des Votants.

27 avril—8f

Avis.

Nouvelle-Orléans, le 25 avril 1899.

Important aux consommateurs d'eau, surtout ceux au-dessous de la rue du Canal :

Jeudi, le 27 avril à 10 heures du matin, en conformité avec l'ordonnance de ville No 15,163 et la demande de la Commission du Drainage, la Compagnie des Water Works de la Nlle Orléans sera obligée de fermer son conduit principal de trente pouces sur la rue du Canal courant vers la rue de Chartres afin de changer sa situation pour faire face aux exigences du système de drainage.

Cela constituera une pression beaucoup plus faible et diminuera la distribution d'eau au-dessous de la rue du Canal, et sur la rue de Chartres une suspension de l'approvisionnement. Cette suspension de l'approvisionnement usuel pourra exister pendant plusieurs jours, mais pas plus longtemps qu'il ne sera absolument nécessaire.

Compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans.

(Signé) R. E. CRAIG, président.

26 av—7f

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. La train partant d'Algier à 8 A. M., et arrivant à 7.35 P. M. Billets aller et retour, 50c, 75c et $1.00.

Les trains d'excursion ont repris leur service, depuis le 21 novembre

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Préfet
J. S. LANDRY, et les Passagers
Surintendant.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE—Vacherie rapportant fort beau revenu ; 28 vaches, 3 mulets, wagon, etc. Vente pour se retirer des affaires. S'adresser J. A. Charbonnet, 341 Carondelet. 27 avril—7 f

ARGENT à prêter.—$175 000 à prêter sur propriétés en ville. Octave Gomez, 314 rue Carondelet, près Gravier. Heures, 9 à 10:30 et 2 à 4:30. 6 av—

MAGASIN DU

BON MARCHE

313 Rue Royale,

F. ADRIEN BRONET,

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

14 déc 98—1 an

AVIS.

L'Association du Cimetière de la Métairie a transféré ses bureaux au Hennen Building, sixième étage. Renseignements complets fournis aux applicants pour emplacements en s'adressant à

S. H. BELL, Secrétaire.

29 mars—1m

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE

(IMPORTÉE),

Emballée en paniers de 1 douzaine litres, et de 2 douzaines demi litres. De

J. B. et A. Artaud, Frères,

MARSEILLE.

Pour Echantillons et Prix, s'adresser à

W. A. GORDON.

AGENT POUR LE SUD,

500 Rue des Magasins.

18 déc—1 an

NOUVEL

HOTEL ST-CHARLES

Absolument à l'abri de l'incendie.

Accommodation pour 700 Personnes,

Bains Turcs, Russes et Simples.

Plan Américain—Prix Modérés.

Prix Spéciaux aux Visiteurs de l'Exposition Industrielle de la Louisiane du 8 Mai au 31 Mai.

A. R. BLAKELY & CIE. Limited
Propriétaire

2 nov—7 m

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John W. Funston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 58,561—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Michel Heyman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Edgar M Cahn, avocat.

27 avril—27—mai 1 6

Succession de Jeanne Geromine Augustin Largonet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 58,225—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Philippe Earn exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

26 avril—26 30—mai 5

Succession du Dr John B. Vandergriff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,863, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Vve John B Vandergriff, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Henry Chiapella, avocat de la succession.

21 avril—21 25 30

Mme Margaret Kenney vs Layman, Kenney et Boze, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58 337—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par L. M. Layman, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

25 avril—25 29 mai 4

Succession de Mme Mary Bearman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,188—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William J. McGeehan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

22 avril—22 26—mai 1

AMUSEMENTS.

HOPKINS

THEATRE ST-CHARLES.

Hopkins Dramatic Stock Co

—DANS—

:::The Octoroon:::

Reproduction par le Kinodrome de Dix Passes de la Bataille entre TOM SHARKEY et KID McCOY.

Kelley et Violette, étoiles en nouveautés. Manley et Rose, comédiens, Higgins et Leslie, dans des saynètes comiques.

2 représentations par jour, 1:30 et 8 P. M.

10c—20c—30c.

Sièges réservés aux Premières à 50 cts

23 avril—6f

LE CRESCENT

Parfait pour la Sécurité, le Son et la Vue.

CE SOIR ET TOUTE LA SEMAINE.

Matinées, Dim., Mar. Jeu. et Sam. à 1 h.

Wilbur-Kirwin Opera Co.

Toujours comble. Toujours comble.

Lundi soir et Mardi matinée—GIROFLE-GIROFLA. Mardi et Mercredi soirs—LA MASCOTTE. Jeudi matinée et soir—MIKADO. Vendredi soir, Samedi matinée et samedi soir—FRA DIAVOLO.

Prix du soir.....10c, 25c, 35c, 50c

Prix de la matinée.....10c, 15c, 25

23avril—6f

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de W. T. Flood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,469—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme W. T. Flood, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart avocats.

25 avril—52 29—mai 4

Succession de Mme Julia Rickert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58 690—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Francis Rickert Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

25 avril—25 29—mai 4

Succession de Mme Isabella D. Barclay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,094 Division B—Attendu que Mary Elizabeth Barclay a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Isabella D. Barclay, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

19 avril—19 23 28

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Peter J. Kelly vs William Carpo.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,332—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, coin des rue Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville le LUNDI, 1er mai 1899, à 11 heures A. M. précises, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, chaises, armoires, toilettes, nattes, peintures d'ornements, stores, refrigérateur, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY
Constable, Quatrième Cour de Cité, 320 rue Carondelet.

22 avril—22 26—mai 1